

**REGLEMENT DU CONCOURS DE COSPLAY – MANGA CRESPIN**  
**CATEGORIE COSTUMES « FAIT MAINS » au moins 70 %**  
**SAMEDI 22 FEVRIER 2025 à 14H00**

**Article 1 - Principe du concours cosplay**

Un concours cosplay consiste à défiler seul ou en groupe sur scène, devant un jury en faisant une prestation scénique choisie par le participant ou le groupe. Un classement est effectué avec une remise de lots pour les meilleurs participants.

**Article 2 - Concours et thématiques**

**Le concours cosplay Crespin Manga 2025 catégorie costumes “fait mains” aura lieu le samedi 22 février 2025 à 14h00** sous forme d’un concours avec prestation scénique et d’un défilé, et se composent de passages individuels (1 personne) ainsi que de passages en groupes (au moins 2 personnes).

**Article 3 – Thèmes**

Les participants peuvent s’inscrire avec les personnages issus de dessin animé ou film d’animation, Jeu vidéo, Film ou série, Comics, BD, manga ou webcomic, Création originale (fan-art) ou personnelle

**Article 4 - Sécurité et interdictions**

Pour des raisons de sécurité et de respect de la législation française dans le cadre d’une convention, les organisateurs cosplay prohibent l’utilisation ou les comportements suivants :

- Armes blanches : Toutes les armes en métal, tranchantes ou contondantes quel que soit le type de matériaux sont interdites.
- Armes à feu : Toutes les armes permettant de lancer des projectiles et cartouches quelle que soit sa nature sont prohibées.
- Armes ou liquides incendiaires : Tout objet ou liquide ayant des propriétés à caractère incendiaires est interdit.
- Liquides indélébiles : Toute projection ou utilisation de liquide indélébile est interdit.
- Substance toxique, bactériologique ou radioactive : Toute substance ayant des propriétés à caractère toxique, bactériologique ou radioactive est interdite.
- Objets salissants : Tout objet salissant la scène comme par exemple les confettis, la peinture ou encore les paillettes est interdit.
- Racisme et pornographie : Tout objet, musique ou comportement à caractère raciste ou pornographique est interdit.
- Violence et incitation à la haine : Tout objet, musique ou comportement à caractère violent, vulgaire ou incitant à la haine est interdit.
- Mauvais comportement : Le vol, le vandalisme, l’agression physique ou verbale avant, pendant et après le concours sont passibles de poursuites judiciaires.
- Patins à roulettes, rollers, skateboard, trottinette, etc.

Toute transgression de ces interdictions entraîne l’exclusion et la disqualification du ou des participants.

**Article 5 - Temps de passage**

**Individuel : 2 minutes MAXIMUM**

**Groupe : 3 minutes MAXIMUM**

**Article 6 - Présence**

- La présence de la totalité des participants en cosplay est nécessaire une heure avant soit 13h. **Se faire connaître à l’entrée de la salle et indiquer sa participation au concours pour prendre la photo officielle et l’interview d’avant concours**

- Si un participant ou un groupe n’est pas présent à l’heure dite, sa participation ne pourra pas être validée

## **Article 7 - Inscription aux concours**

Les préinscriptions se dérouleront comme suit :

**Du mardi 21 janvier 2025 à 14h au vendredi 21 janvier 2025 à 14h**

Pour les groupes, un chef de groupe doit être désigné afin de procéder à l'inscription de l'ensemble de son groupe, de cadrer et réunir son groupe à l'heure le jour du concours, et d'être le seul interlocuteur avec les organisateurs cosplay.

- Chaque participant ou chef de groupe doit s'inscrire **via le formulaire en ligne dédié.**

Il faudra également joindre les fichiers d'accompagnement à l'adresse électronique [mediatheque@crespin.fr](mailto:mediatheque@crespin.fr) avant la fermeture des inscriptions :

- Photo du personnage incarné (pour évaluer la ressemblance)
- La bande son MP3 vérifiée qu'elle fonctionne (pas plus de 2 minutes)
- Présentation succincte du personnage incarné
- Une photo de vous sur pied incarnant le personnage que vous allez présenter

## **Article 9 - Notation et prix**

Les critères de notation sont les suivants :

- Qualité du costume
- Ressemblance au personnage
- Originalité du costume et de la prestation
- Qualité de la prestation scénique

Après la prestation, le jury posera des questions à chacun des participants pour évaluer au plus juste l'intégralité de la prestation (costume + prestation)

Le jury se retirera pour délibérer une quinzaine de minutes avant de prononcer les résultats

Des prix « coup de cœur » pourront éventuellement être décernés avec ou sans lots.

Des lots seront distribués à chaque participant, un trophée sera décerné à celui qui arrivera en tête du concours

## **Article 10 - Jury**

Le jury sera composé de personnes choisis par les organisateurs du concours de cosplay.

## **Article 12 - Droit à l'image**

Toute personne choisissant de participer au concours cosplay accorde toutes exploitations de son image (films et/ou photographies), par tous les organisateurs de Crespin Manga, photographes et vidéastes présents.

## **Article 13 - Responsabilité et mineurs**

- Les participants de moins de 18 ans devront fournir un accord parental pour pouvoir concourir.

## **Article 14 - Engagement sur le règlement**

Tous les participants au concours cosplay doivent prendre connaissance de l'intégralité des articles présents dans ce règlement.

Signature

A  
Le